

Initiatives ministérielles

favorables au projet de loi. J'estime simplement que les gens y sont, dans l'ensemble, favorables. C'est ce que je voulais dire.

En ce qui concerne le financement de l'organisme par le gouvernement fédéral, le député a dit que cela posait problème pour lui. Ce n'est vraiment pas mon cas. Il arrive que je suis un député qui croit passionnément que le gouvernement du Canada doit s'assurer d'être bien présent dans toutes les régions du pays. En fait, je pense parfois que nous pratiquons trop rapidement la délégation au Canada. Le fait que nous finançons cet organisme nous conférerait sûrement un droit sur lui qui pourrait revêtir une grande importance pour les députés à longue échéance.

Ce qui importe davantage, ce sont les préoccupations d'ordre financier de tous les députés. Le Parti réformiste a fait de l'excellent travail en attirant notre attention sur les efforts visant à dégraisser le plus possible le système. Ce projet de loi porte en fait sur la création d'un cadre qui stimulera vraiment l'activité économique, ce qui se traduira par la transformation de cette collectivité en une unité économique dynamique où il se créera plus d'emplois, où le nombre de contribuables augmentera et où les coûts du système de sécurité sociale seront réduits.

Nous devons examiner toute l'équation économique. Comme nous devons financer certaines activités administratives et les membres de l'office pour stimuler l'économie du Nord, j'estime qu'à long terme ce projet de loi aura pour effet de créer un environnement plus responsable du point de vue financier et plus productif.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-55. Avant de commencer mes observations, je dois aborder quelques points que le député d'en face a soulevés.

Bien sûr, les entreprises du Yukon et du nord de la Colombie-Britannique appuient ce projet de loi. Elles n'ont réellement pas le choix. Ce que fait ce projet de loi, c'est atténuer les effets de mauvaises mesures législatives qui ont été adoptées à la Chambre au printemps dernier. Selon l'industrie minière, l'adoption de ce projet de loi sera la seule façon pour elle de continuer d'exercer ses activités au Yukon. Je dois souligner cela tout de suite et dire que c'est la raison pour laquelle le projet de loi recueille certains appuis. Ce n'est pas parce que les entreprises l'adorent. Elles estiment seulement ne pas avoir le choix.

• (1625)

En quoi consiste ce projet de loi? Il s'agit d'une loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence. On croirait entendre un article de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ce qu'il signifie en réalité, c'est qu'il y aura un organisme composé d'un président et de dix autres membres, dont au moins deux seront nommés par le ministre des Affaires indiennes. La moitié des membres, à l'exclusion du président, seront nommés sur proposition du Conseil des Indiens du Yukon et l'autre moitié, y compris le président, seront nommés par le ministre. La seule condition, c'est que tous les membres doivent résider au Yukon.

Cette mesure législative a trait aux projets de loi C-33 et C-34. Son adoption s'impose, car elle constitue la dernière étape dans la réalisation complète de l'autonomie gouvernementale du Yukon et dans la mise en oeuvre des projets de loi concernant les derniers accords sur les revendications territoriales qui ont été adoptés précipitamment par le Parlement en juin dernier et qui ont reçu la sanction royale le 7 juillet. Le projet de loi C-55 établira un office des droits de surface du Yukon, un groupe d'arbitrage qu'on juge nécessaire pour mettre en oeuvre les dispositions des projets de loi C-33 et C-34.

Je voudrais parler pendant quelques instants des projets de loi C-33 et C-34 et des accords sur les revendications territoriales qui ont été conclus dans le Nord en général, soit dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Au cours des trois ou quatre dernières années, nous avons conclu quatre accords: l'accord avec les Gwich'in, celui avec les Sahtu, les Dénés et les Métis, au printemps dernier, l'accord du Nunavut et, dernièrement, l'accord sur le règlement des revendications territoriales au Yukon.

Ces accords visent 560 000 kilomètres carrés de terres dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Les quatre revendications territoriales vont coûter 1,5 milliard de dollars aux contribuables canadiens. Les programmes autochtones qui existent actuellement au Canada sont garantis à perpétuité en vertu des accords qui ont été conclus. Ces quatre accords touchent 46 932 autochtones, visent une superficie totale de 560 000 kilomètres carrés, superficie qui correspond, en gros, à celle de la France, et vont coûter 1,5 milliard de dollars.

Naturellement, le Parti réformiste s'est opposé et s'oppose encore à ces règlements de revendications territoriales parce que nous estimons qu'ils sont trop généreux. Par ailleurs, ils ne modifient aucunement les obligations permanentes du gouvernement fédéral à l'égard des programmes autochtones. Ces obligations sont là pour toujours. Enfin, la conclusion de ces accords donne lieu à la création d'autres bureaucraties. C'est ce que nous disions en juin. Nous voyons maintenant que cela se concrétise avec l'Office des droits de surface du Yukon.

Nous reconnaissons qu'il faut examiner les règlements des revendications territoriales et que cela fait intervenir des territoires et de l'argent. Je ne pense pas que les Canadiens aient de doutes là-dessus. Cependant, la taille des territoires cédés et l'importance du montant en jeu nous dérangent. À notre avis, c'est beaucoup trop pour le nombre de personnes visées et cela va nuire aux Canadiens dans l'avenir. À l'heure actuelle, cela ne soulève pas de clameur publique parce qu'il n'y a pas beaucoup de non-autochtones dans cette région. Cependant, nous pensons à l'avenir. Nous nous sommes opposés à ces projets de loi parce que nous nous préoccupons des perspectives futures concernant les mines, les forêts et les autres ressources.

Je reviens au projet de loi. Étant donné que la moitié des membres, à l'exception du président, seront nommés sur proposition du Conseil des Indiens du Yukon et que l'autre moitié sera nommée directement par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, il y aura beaucoup de favoritisme.